

# Chronique scolaire

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **48 (1919)**

Heft 14

PDF erstellt am: **13.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## CHRONIQUE SCOLAIRE

---

† *M. Pierre Mossu.* — Beaucoup de maîtres, dans la rive droite, ont connu cet homme loyal, jovial, à l'abord facile, à l'amitié fidèle. Son esprit était une véritable encyclopédie de connaissances pratiques en affaires communales.

M. Mossu est entré à l'École normale en 1876, à 20 ans. Ce fut un élève très assidu, s'occupant déjà de la vie politique, et prenant place dans le groupe conservateur qu'il n'abandonna jamais. Ses convictions religieuses étaient très sincères et profondes.

Sa carrière, extrêmement utile et bien remplie, fut longue. Instituteur, puis maître à l'école régionale de Treyvaux, il consacra au labeur pédagogique 33 années de sa vie. Ce fut un éducateur consciencieux et ses élèves gardent de lui un excellent souvenir. Esprit actif et sagace, il éprouvait le besoin de la discussion et de la recherche, aussi fut-il le promoteur des conférences régionales; il mit également sur pied, pendant quelque temps, une revue scolaire à tournure satirique, intitulée le « Frelon ».

En 1912, il quitta l'enseignement pour se vouer entièrement aux charges publiques. La commune de Treyvaux à laquelle il s'est dévoué durant toute sa carrière, avait apprécié ce travailleur infatigable et l'avait fait bourgeois d'honneur. Appelé à faire partie du conseil communal, il fut un administrateur modèle. Il s'acquitta avec soin de bien d'autres fonctions : caissier, chef de ravitaillement, etc... Un mal, dont il ne soupçonnait pas la gravité, l'emporta après 12 jours de souffrances. Il est mort en chrétien courageux. C'est à Grangettes, dans sa terre natale, qu'il repose maintenant. Le corps enseignant perd en lui un fidèle ami et la commune de Treyvaux un précieux auxiliaire.

*Examens.* — Les examens des aspirants et des aspirantes pour l'obtention du brevet de capacité ont eu lieu aux dates indiquées. La division des épreuves en deux séries, l'une écrite et l'autre orale, est une heureuse innovation. Les candidats de l'avant-dernière année ont aussi subi les examens sur la première partie du programme provisoirement établi.

A l'École normale, après la radieuse journée de réception de M. G. Ador, président de la Confédération, le 26 juillet, eut lieu, le

surlendemain, la clôture de l'année scolaire, présidée cette année par M. E. Deschenaux, conseiller d'Etat, en l'absence de M. le Directeur de l'Instruction publique. Les examens de comptabilité, de dessin technique et de gymnastique subis, à Hauterive même, par les aspirants au brevet des deux sections française et allemande, se sont passés dans d'excellentes conditions matérielles de surveillance. L'expérience est à retenir et mérite d'être continuée à l'avenir.



### **Communications au personnel enseignant primaire**

La Direction de l'Instruction publique porte ce qui suit à la connaissance des membres du corps enseignant :

1° Aucun manuel d'enseignement ne doit être introduit et mis entre les mains des élèves sans l'autorisation expresse de la Commission cantonale des études. Pour ce qui concerne l'enseignement de la langue maternelle et de la grammaire-orthographe en particulier, la question fait actuellement l'objet d'une étude spéciale ;

2° Le registre des émancipations, prévu à l'art. 36 du règlement général des écoles primaires, est supprimé. Les inscriptions relatives aux libérations scolaires sont, par contre, inscrites avec soin dans le registre matricule.

Fribourg, le 25 juillet 1919.

*Le Conseiller d'Etat, Directeur,*

GEORGES PYTHON.

